



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/55
24 janvier 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

1. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la documentation du Conseil de sécurité, les membres du Conseil ont de nouveau examiné la liste des questions dont le Conseil est saisi (S/1996/15). Le Conseil a décidé d'en retirer les questions suivantes : questions Nos 3, 4, 57 et 125.
2. Les membres du Conseil continueront d'examiner de temps à autre la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi.
3. La décision ci-dessus a été prise après un examen approfondi de la question et des consultations appropriés menées par le Groupe de travail officieux du conseil de sécurité concernant la documentation du Conseil et autres questions de procédure.
4. Ni la suppression d'une question de la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi ni son maintien sur cette liste n'ont d'incidence sur le fait. Le Conseil peut à tout moment décider d'inscrire toute question à l'ordre du jour d'une de ses séances, qu'elle figure ou non sur la liste.
